



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 30 novembre, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Joëlle FONTAINE, M. Patrice FRERE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kévin DEGREAUX, Mme Anne-Sophie DUBOIS, M. Olivier GACQUERRE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Jean-François ANTONINI, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien OGEZ, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Dominique DELECOURT, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Patrice FRERE, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

0 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 4 OCTOBRE 2023

Le Comité Syndical approuve le compte-rendu du Comité Syndical du 4 octobre 2023.

1 - SOCIETE POM'LORETTE / REMO FRITES : VENTE D'UNE PARCELLE DE 60 000 M² AVENUE DE LONDRES

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 60 000 m² correspondant aux parcelles cadastrées AC 719, 722 et 735 situées sur le territoire de la commune de Douvrin à la société SAVARY ou toute société créée pour porter le projet immobilier selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 30 € H.T. /m²,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,

Convocation adressée aux
délégués le :

30 novembre 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 34
- Votants : 44

Délibération

mise en ligne le :

14 décembre 2023

Délibération certifiée

exécutoire le :

14 décembre 2023

**LISTE DES
DELIBERATIONS**

- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que si la promesse de vente n'est pas signée avant le 31 juillet 2024, la présente délibération n'est plus applicable.

2 A – CREATION D'UNE STATION MULTI ENERGIE AVEC DISTRIBUTION DE GNV : VENTE D'UNE PARCELLE A GNVERT

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 1 565 m² correspondant aux parcelles cadastrées AD 590 et AC 699 située sur le territoire de la commune de Douvrin à la société GNVert ou toute société créée pour porter le projet immobilier selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 25 € H.T. /m²,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que si la promesse de vente n'est pas signée avant le 31 juillet 2024, la présente délibération n'est plus applicable.

2 B – CREATION D'UNE STATION MULTI ENERGIE AVEC DISTRIBUTION DE D'HYDROGENE ET RECHARGES ELECTRIQUES : VENTE D'UNE PARCELLE A DISTRY

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 4 280 m² correspondant aux parcelles cadastrées AD 590 et AC 699 située sur le territoire de la commune de Douvrin à la société Distry ou toute société créée pour porter le projet immobilier selon les conditions exposées ci-dessus au prix de 25 € H.T. /m²,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que si la promesse de vente n'est pas signée avant le 31 juillet 2024, la présente délibération n'est plus applicable.

4 - PROJET VANHEEDE : DEMANDES DE SUBVENTION

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **Alloue** à la société VANHEEDE ENVIRONNEMENT SAS, située à Billy Berclau (62138), une subvention de 200 000 € pour son projet d'investissement.
- **Autorise** le Président à signer une convention d'aide avec l'entreprise Vanheede Environnement selon les motifs ci-dessus.

5 - PROJET ATLANTIC : DEMANDE DE SUBVENTION

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **Alloue** à la société industrielle de Chauffage une subvention de 150 000 € pour son projet d'investissement située à Billy Berclau
- **Autorise** le Président à signer une convention d'aide avec l'entreprise Société Industrielle de Chauffage selon les motifs ci-dessus.

6 - PROJET SICAD : DEMANDES DE SUBVENTION REGION

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Alloue** à la société SICAD France une subvention de 100 000 € pour son projet d'investissement située à Billy Berclau
- **Autorise** le Président à signer une convention d'aide avec l'entreprise Société Industrielle de Chauffage selon les motifs ci-dessus.

7 - EXTENSION DU PARC TERTIAIRE EST : CREATION DE LA RUE DE BUDAPEST

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **Approuve** l'aménagement de la parcelle de 6 ha à l'entrée de Billy-Berclau pour étendre le Parc tertiaire Est et accueillir de nouvelles activités sur des lots de petite taille,
- **Autorise** le Président à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux ainsi que les éventuels avenants
- **Nomme** la nouvelle voie : rue de Budapest

9 - MODIFICATION DU PLUI POUR ACCROITRE L'EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS SUR CERTAINES PARCELLES

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **Approuve** ces demandes de modification du PLUI,
- **Sollicite** la CABBALR pour lancer une procédure de modification du PLUI permettant de prendre en compte ces modifications dans les règlements d'urbanisme

10 - DELEGATION DE SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES : CHOIX DU DELEGATAIRE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **Approuve** le choix de la société Véolia pour la concession du service public d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales, à compter du 1er janvier 2024 et pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- **Approuve** les termes du contrat de délégation de service public et ses en annexe,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public ainsi que tous les actes découlant de ce contrat

11 - DELEGATION DE SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CABBALR POUR LES EAUX USEES DE DOUVRIIN ET BILLY-BERCLAU

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **Autorise** le président à signer la convention ci-annexée.

12 - CONVENTION SERVITUDE ENEDIS RUE DE BRUXELLES

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **Autorise** le Président à signer la convention de servitude avec Enedis pour l'équipement permettant d'alimenter le DC3
- **Autorise** le Président à donner procuration à un clerc de Notaire de l'étude de Maître GRANDHOMME, notaire à Carvin pour le représenter lors de la signature de l'acte de servitude.

13 - DM BUDGET PRINCIPAL

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **Effectue** les opérations budgétaires suivantes :

Budget principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 61521 : Terrains +75 000.00

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Article 657382 : Organismes publics divers - 40 000.00

Total +35 000.00

Section de fonctionnement :

Recettes :

Chapitre 013 – Atténuation de charges	
Article 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	+16 000.00
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	
Article 70323 : Redevance d'occupation du domaine public	+ 9 000.00
Chapitre 74 – Dotations et participations	
Article 744 – FCTVA	+15 000.00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	
Articles 75888 – Autres	<u>- 5 000.00</u>
Total	+35 000.00

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdit,



 Le Président
 

 PARC DES INDUSTRIES

 ARTOIS-FLANDRES

 André KUCHCINSKI